

PLAN DU COURS

I. INTRODUCTION

CHAPITRE I : BREVE HISTOIRE DE LA RDC

I.1. La découverte du centre de l'Afrique (Section 1)

I.2. Du peuplement ancien à l'Etat Indépendant du Congo (Section 2)

I.3. L'Ère Coloniale belge de 1908 à 1960 (Section 3)

I.4. La période post coloniale (Section 4)

CONCLUSION

CHAPITRE II : GEOGRAPHIE DE LA RDC

II.1. Présentation de la RDC (Section 1)

II.2. Géographie physique (Section 2)

CHAPITRE III : BREVE CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE DES FARDC

III.1. Force publique (Section 1)

III.2. De l'Armée Nationale Congolaise aux Forces Armées Zaïroises (Section 2)

III.3. Les forces armées Congolaises de 1997 à 2004 (Section 3)

III.4. Les forces Armées de la RDC de 2004 à nos jours (Section 4)

CHAPITRE IV : PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA BIODIVERSITE

I. INTRODUCTION

Un peuple sans histoire est comme un peuple sans culture dit-on. Un adage africain nous enseigne que « pour connaître où l'on part, on doit préalablement savoir d'où l'on vient ». L'histoire étant un commencement, un point de départ de faits, nous fait vivre le présent et nous fait projeter l'avenir tout en évitant d'être rattrapé ou de tomber dans les erreurs du passé. C'est ainsi que dans le cadre de ce manuel combien important pour les militaires, qui leur apporte des informations nécessaires dans la reconstruction des événements majeurs qui ont marqué notre pays la RDC en général et nos forces armées en particulier et cela depuis 1885 jusqu'à nos jours.

Elle témoigne l'organisation politique et militaire de la RDC avant, pendant et après la colonisation à travers les grandes périodes, elle vise à cultiver l'esprit nationaliste et patriotique, la bravoure, la détermination dans le chef du militaire surtout la fidélité de leurs aînés d'arme afin qu'ils s'inscrivent dans cet effort de se sacrifier pour la recherche de la paix sociale, la tranquillité et la sécurité publique, condition nécessaire et suffisante pour le développement d'un pays.

CHAPITRE I : BREVE HISTOIRE DE LA RDC

I.1. La découverte du centre de l'Afrique (Section 1)

a) Du 15^{ème} Siècle

La suprématie arabe cède la place à la suprématie portugaise. C'est le roi Jean II, le navigateur qui envoie les caravelles reconnaître les côtes d'Afrique.

- En 1482 : Diego Cao découvre l'embouchure du Congo et pousse jusqu'aux rivages angolais du Cap Sainte Marie ;
- En 1486 : Barthélemy Diaz atteint la pointe Sud de l'Afrique et la baptise Cap de tempêtes ;
- En 1498 : Vasco de Gama double ce Cap dont il change le nom en Cap de Bonne-Espérance ; remonte dans l'océan indien, s'arrête au Mozambique, va jusqu'au Kenya où il touche Milinda et fait voile vers les Indes.

Les Portugais, ayant ainsi déterminé le contour du continent africain, se contentent d'établir le long des côtes, des comptoirs commerciaux, sans pénétrer profondément à l'intérieur des terres.

Hélas ! Leurs commerçants donnent un nouvel essor à la traite des noirs. Ils développent sur la côte occidentale. Tandis que les arabes continuent à la pratiquer dans le NORD, NORD-EST et l'EST de l'Afrique. Entre temps, le centre du continent reste toujours Terra Incognita au Moyen âge.

- En Europe, sous l'impulsion des sociétés de géographie, un certain intérêt se manifeste pour l'Afrique ;

- En 1816, Tuckey, commandant voilier remonte le cours du Congo, depuis Banana jusqu'un peu au-delà de l'actuel MATADI, mais à Isangila, les sauvages cataractes des monts de Cristal barra la route, le chef d'expédition trouva la mort. La mauvaise réputation des monts Cristal est répandue en Europe.

Il faut attendre le milieu du siècle pour que les expéditions reprennent, centrées vers la recherche des sources du NIL.

b) Partant de l'océan indien

- Livingstone : parcourt de 1853 à 1873 une vaste zone englobant : le lac NYASSA , le Lac BANGWELO, le lac MOERO, le lac et TANGANYIKA et pousse vers l'OUEST jusqu'à NYANGWE ;

- Burton et Speke : en 1857, explorent le lac TANGANYIKA.

- Exploration de Stanley (1867)

- La Cuvette du Congo ne fut pas exploitée jusqu'avant 1867. Partant de Zanzibar, le journaliste américain Henry Morton Stanley devait retrouver le célèbre explorateur Docteur Livingstone. Stanley a atteint BOMA en (1876). C'est Stanley qui a ouvert l'Afrique Centrale au reste du monde; son apport majeur.

I.2. Du peuplement ancien à l'Etat Indépendant du Congo (Section 2)

Peuplé depuis au 2.000.000 années ; des outils de pierre ont été retrouvés au NORD du Lac Edouard (Mobutu).

- Vagues de migrations de populations arrivèrent de l'actuel Nigeria en ce territoire uniquement habité des populations pygmies.

➤ D'autres migrations des populations issues du Soudan et de l'Afrique Orientale se produisirent au NORD du Congo (Composante Nilotique). Ils mirent en place des Etats.

a) Les Royaumes (dès le 4^{me} Siècle) :

i) Le Royaume Kongo très ancien (peut être au 4^{eme} Siècle)

Il occupe à son apogée un territoire s'étendant sur l'OUEST du Congo et l'Angola. A l'entrée en contact avec les portugais en 1482, le déclin s'annonce.

ii) Le royaume KUBA

Le Royaume Kuba se forma dans l'actuel Kasai Occidental et Lulua au 15^{eme} siècle, mais il ne prit son essor qu'au 17^{eme} Siècle sous le régime CHAMBA BOLONGO. Du 17^{eme} Siècle, les Lulua envahirent le Royaume Kuba, mais celui-ci perdura jusqu'à sa soumission par les Belges en 1904.

iii) L'Espace BALUBA

Du 16 Siècle, les Baluba, un peuple venant de Katanga, né de la secession d'un Clan de l'ethnie Songhoy migre le NORD entre la rivière Kasai et le TANGANYIKA. Les Baluba vivaient alors les provinces actuelles de Kasai et du NORD Katanga.

iv) L'Empire LUNDA

Du SUD, l'Empire LUNDA s'établit sur l'extrême SUD du Katanga. La Capitale de l'Empire était MUSUMBA. Son influence durera du 16^{eme} Siècle au 19^{eme} Siècle.

b) L'Etat Indépendant du Congo (1815-1908)

Le territoire sur lequel Leopold II exerçait sa souveraineté (Royaume privé de Leopold II). Il fut le seul matelot à bord du bateau qu'il dirigeait à partir de la Belgique avec ses ministres et ses gouverneurs de colonie. C'est une véritable propriété privée reconnue par la Communauté Internationale. Avec le temps, il cédera son Etat au royaume de la Belgique. Etat né de la Conférence de Berlin, tenue du 15 novembre 1884 au 26 février 1885 (EIC).

1.3. L'Ère Coloniale belge de 1908 à 1960 (Section 3)

i) Avec la loi distincte (Charte Coloniale)

Une administration et des finances distinctes. Le Royaume de la Belgique hérita de cet Etat et en fit une colonie Belge jusqu'en 1960.

ii) La décolonisation

Quelques événements saillant ayant le processus de la décolonisation du Congo Belge. Le processus de réveil débitera après la deuxième guerre mondiale. C'est-à-dire en 1945. Ce repère aussi marqua le point de départ du mouvement d'émancipation et de l'affirmation de l'identité du peuple congolais. D'années en années, reprenons les grands événements qui ont marqué ce processus :

➤ La Journée du 4 Jan 1959

On constate chez tous les congolais un réveil musclé de la conscience nationale suite au refus de l'autorité coloniale Belge de la tenue d'un meeting programmé par LABAKO, des émeutes eurent lieu, avec au moins 42 congolais seraient tués et 250 blessés.

Dix jours, soit le 13 Janvier 1959, le Roi Baudouin des belges prononça devant les deux Chambres réunies un discours historique dans lequel il reconnaissait pour la première fois, la nécessité pour la Belgique de conduire "sans précipitation et sans attermoiement funeste" son ancienne colonie à l'indépendance.

I.4. La période postcoloniale (Section 4)

➤ Elle est synchronisée de la manière suivante :

- La première République (1860-1965) ;
- La deuxième République (1965-1997) ;
- La troisième République (1997-2006) ;
- La troisième République à nos jours.

➤ La troisième République à nos jours

- Longue transition (1997-2006) ;
- L'agression de la RDC ;
- La rébellion de Rassemblement de Congolais pour la Démocratie (RCD)

CONCLUSION :

L'histoire de la RDC parcourue dans le temps et dans l'espace est pleine des événements qui nous ont marqués. Ce grand et beau pays a été convoité dès ses origines et continue à susciter des convoitises qui doivent interpeler tous les militaires dont la mission de défendre jusqu'au sacrifice suprême de leur vie et c'est avec un esprit du civisme et de patriotisme aigu.

CHAPITRE II : GEOGRAPHIE DE LA RDC

II.1. Présentation de la RDC (Section 1)

Généralités

La RDC est traversée par l'Equateur, s'étant de 13°27' de latitude SUD à 5°20' de latitude NORD soit sur 2190Km environ du NORD au SUD.

Elle se trouve tout entière à l'EST de méridien de Greenwich, entre 21°10' et 31°15', elle s'étend sur environ 2110Km de l'EST à l'OUEST.

La RDC est limitée par l'Océan Atlantique, l'enclave de CABINDA, République du Congo, RCA, le Soudan du SUD, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et l'Angola.

a) Superficie

Sa superficie est de plus de 2345000Km². En Afrique, seule l'Algérie est aussi étendue que notre pays. La RDC est quatre fois moins étendue que les Etats-Unis, quatre fois plus grande que la France. Elle fait la frontière avec neuf pays au centre de l'Afrique. Les frontières de la RDC sont primordiales pour la défense par la RDC.

b) Les subdivisions administratives de la RDC

La nouvelle constitution congolaise de 2006 a changé ces subdivisions et dispose que la RDC est composée de la ville de Kinshasa et de 25 provinces. Ces provinces sont :

BAS-UELE, EQUATEUR, HAUT-LOMAMI, HAUT-KATANGA, HAUT-UELE, ITURI, KASAI ORIENTAL, KONGO CENTRAL, KWANGO, KWILU, LOMAMI, LUALABA, KASAI, KASAI CENTRAL, MAI NDOMBE,

MANIEMA, MONGALA, NORD-KIVU, NORD UBANGI, SANKURU, SUD-KIVU, SUD UBANGI, TANGANYIKA, TSHOPO, TSHUAPA.

Kinshasa est la capital du pays. Elle reste le siège des institutions nationales. Elle a le statut de province. Il est à noter que KINSHASA ne demeure plus petite province comme ce fut toujours le cas. L'actuelle province du KASAI ORIENTAL reste la plus petite.

c) Les Régions Militaires

- 31^{eme} Région Militaire : District de Bas-Uélé et de la Tshopo ;
- 32^{eme} Région Militaire : District de Haut-Uélé et de l'Ituri ;
- 33^{eme} Région Militaire : Province du Maniema et du SUD-Kivu ;
- 34^{eme} Région Militaire : Province du NORD-Kivu.

Il est également prévu d'adapter les Régions Militaires aux nouvelles provinces comme suit :

- 11^{eme} Région Militaire : Kwango, Kwilu et Mai-Ndombe ;
- 12^{eme} Région Militaire : Kongo Central ;
- 13^{eme} Région Militaire : Province de l'Equateur, Mongala, NORD Ubangi, SUD Ubangi et Tshuapa ;
- 14^{eme} Région Militaire : Ville de Kinshasa ;
- 21^{eme} Région Militaire : Province de Kasai, Kasai Oriental, Kasai Central, Lomami et Sankuru ;
- 22^{eme} Région Militaire : Province du Haut-Lomami, Haut-Katanga, Lualaba et Tanganyika.

II.2. Géographie physique (Section 2)

a) Structure

La République Démocratique du Congo, on distingue quatre formations géographiques à savoir :

- i) Les roches sédimentaires ;
- ii) Le socle ancien ;
- iii) Le terrain volcanique ;
- iv) La formation côtière.

b) Le relief

Le relief de la RDC est ordonné autour de la cuvette centrale. Elle forme ainsi un système de gradins qui relie cette cuvette au plateau et aux montagnes de l'EST dont le point culminant est le RWENZORI avec 5120m.

- i) La cuvette central : Elle couvre près de la moitié du pays et dont le tiers est marécageux.
- ii) Les plateaux : sont la deuxième forme de relief de la RDC, ils sont groupés en deux catégories selon leur altitude et leur configuration.
 - Les bas plateaux : forment une ceinture autour de la cuvette ; leur altitude moyenne est de 6000m (ex: le plateau d'Uélé).
 - Les hauts plateaux : forment la deuxième ceinture autour de la cuvette après les bas plateaux avec comme altitude moyenne de plus de 1000m (ex: des plateaux du Katanga au SUD-EST).

Les principaux plateaux sont :

- Le plateau de Manika ;
- Le plateau de Kundelungu ;
- Le plateau de Marungu, etc...

c) Les massifs montagneux et aplanis l'EST : Des monts Cristal (MAYOMBE)

d) Les montagnes de l'EST : L'EST de la RDC présente un ensemble montagneux qui surplombe les plateaux.

NB : Le massif de Ruwenzori était appelé depuis l'antiquité "Mont de la Lune".

CHAPITRE III : BREVE CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE DES FORCES ARMEES

III.1. Force publique (Section 1)

a) Force publique (1886-1908)

➤ Etat indépendant du CONGO. Après plusieurs expéditions menées par Henry Morton Stanley sous l'impulsion du Roi Léopold II de belges et à la suite de la Conférence de Berlin en 1885. L' Etat indépendant du Congo devient propriété privée de ce souverain belge de 1885 à 1906;

➤ La force publique (1886). En 1886, un an plus tard, une force de l'ordre appelée Force Publique fut créée dont l'exécution des missions ne pouvant relever que de la seule et unique autorité du propriétaire ;

➤ Missions de la force Publique. La nature de toutes les missions dévolues à cette jeune force de l'ordre ne pouvait répondre qu'au service des intérêts du propriétaire gérant . C'est-à-dire assurer l'occupation effective du Congo ;

➤ Structure de la force Publique :

i) la force Publique était divisée en :

- Etat-Major à Boma ;
- Une Cie de dépôt et d'instruction à Boma ;
- huit Cie actives (réparties dans tout le Congo aux chefs- lieux des districts) ;

Les Compagnies et les détachements étaient aux ordres de l'autorité locale Commandées par un officier de l'Armée belge commissionné à une fonction civile.

ii) Personnel

- Cadre : européens ;
- Troupe : Congolais (volontaires).

b) Force Publique (1908-1960)

En 1908, l'Etat indépendant du Congo cessa d'être propriété de Leopold II et devient Colonie Belge. A dater de cette période, la force de l'ordre déjà créée, relevant maintenant de

l'administration coloniale. Ainsi tous les ordres émanaient du pouvoir central établi en Belgique, son représentant au Congo portait le titre du Commandant en Chef.

➤ La Force Publique à la fois armée et police nationale agrandit avec 19.000 hommes à 1910. Est-ce que le Congo-belge était-il resté à l'écart de la mondialisation des conflits? Le Congo Belge a connu deux Guerres Mondiales et y a participé de (1914-1918); (1940-1945).
Résultat :

Après la guerre, la Belgique obtient mandat sur le Rwanda et Urundi d'où la République du Congo-belge et de Rwanda-Urundi et c'est grâce à la bravoure des combattants de la FORCE PUBLIQUE.

III.2. De l'Armée Nationale Congolaise aux Forces Armées Zaïroises (Section 2)

a) Armée Nationale Congolaise (1960-1972)

➤ Création suite à la mutinerie de la force publique le 5 Juillet 1960 et avec l'intervention des troupes métropolitaines belges, l'ANC verra le jour le 08 Juillet 1960 avec comme idéologie : Patriotisme et unité nationale aussitôt créée. L'ANC fera sa sortie officielle lors d'un défilé le 17 novembre 1960.

➤ Missions Spécifiques :

- Défendre le territoire nationale ;
- combattre les rebellions et secessions ;
- contribuer à l'unification du pays.

b) Forces Armées Zaïroises (1972-1997)

➤ Créations : En Janvier 1972, suite au Changement du nom du pays, l'ANC cesse de fonctionner et devient les forces armées zaïroises (FAZ) sous le commandement du Lieutenant-Général MOBUTU ;

➤ Mission spécifique : cimenter et pérenniser l'unification du pays.

III.3. Les Forces Armées Congolaises de 1997 à 2004 (Section 3)

a) Création de 17 mai 1997 :

Prise du pouvoir par les forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL en sigle).

b) Missions spécifiques

- chasser complètement la dictature ;
- Révolutionner l'ordre public et politique.

III.4. Les forces Armées de la RDC de 2004 à nos jours (Section 4)

a) Création

L'accord global et inclusif, signé en 2003 à Prétoria mettant en place une nouvelle armée organisée et restructurée appelée les FARDC.

➤ Missions spécifiques :

- Défense du territoire national et de l'intégrité des frontières (art 187 de la Constitutions de 2006) ;
- Participation active aux opérations humanitaires en cas des calamités et des catashophe naturels ;

➤ Être l'armée de développement en temps de paix.

b) Composantes des FARDC

➤ notre armée présente une image composite avec en son sein des éléments issus de : EX-FAZ, EX-FAC, EX-MLC, EX-RCD, EX-TIGRE, EX-RCD KML, EX-Mai-Mai et EX-Groupes armés.

c) Pyramide de grades :

Bien que la pyramide de grades ne soit pas mauvaise, on constate un déséquilibre géographique et ethnique dans la composition de ses effectifs surtout pour la troupe.

➤ Principes directeurs :

Dix à savoir : **Le rajeunissement** ; **la formation et l'entrainement** ; **l'équipement adéquat** ; **la prise en charge correcte des Militaires** ; **la redéfinition de l'organisation territoriale de la Défense** ; **la séparation de chaine de mise en condition et chaine de mise en œuvre** ; **la redéfinition de la doctrine d'emploi des forces** ; **la réhabilitation et/ou construction des infrastructures** ; **le phasage de la Réforme** ; **les ressources de la Réforme.**

Le territoire national a été découpé en trois zones de défense. La zone de défense (2Def) est une entité territoriale interforce dans laquelle des unités terrestres, aériennes et navales opèrent sous un commandement unique.

Les zones de défense sont constituées de la manière suivante :

- 1^{ère} Zone de défense : Ville province de KINSHASA et les provinces de BANDUNDU, KONGO - CENTRAL et de l'EQUATEUR ;

2^{ème} Zone de défense : KASAI – OCCIDENTAL, KASAI-ORIENTAL et KATANGA ;

3^{ème} Zone de défense : MANIEMA, NORD-KIVU, SUD-KIVU et la province ORIENTALE.

CHAPITRE IV : LES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX EN MATIÈRE DE L'ENVIROMEMENT

IV.1. Au niveau international (Section 1)

On a 25 Conventions internationales adoptées dans le cadre des Nations Unies et dans le cadre régional africain, il s'agit notamment de :

- La convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'Etat sauvage du 08 Novembre 1933 ;
- La convention relative à l'aviation civile internationale du 07 Decembre 1944 ;
- La Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement Comme habitat de la faune sauvage du 02 Février 1971 ;
- La Convention sur la biodiversité du 05 Juin 1982 ;
- La convention africaine sur la conservation de la nature et les ressources naturelles du 15 Septembre 1962 ;
- Le traité sur la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique, etc...

IV.2. Définition du Concept "ENVIRONNEMENT" (Section 2)

L'environnement est un système fonctionnel et dynamique, constitué des communautés vivantes (biocénose : hommes, animaux, végétaux, micro organismes) évoluant dans les bistopes

(espaces géographiques avec des climats, eaux et sols) et des organisations (sociales, culturelles, économiques, politiques, philosophiques, spirituelles) créées par l'homme en interaction mutuelle, influençant quotidiennement la vie de l'individu et de la communauté.

IV.3. Les domaines environnementaux prioritaires pour une société durable (Section 3)

a) Avant d'aborder ces domaines prioritaires d'environnement, il sied de parler d'abord du concept " développement durable" qui est lié à l'environnement. Aujourd'hui, les experts en environnement parlent plus de "l'environnement et développement durable".

b) La commission mondiale sur l'environnement et le développement a défini le développement durable comme un développement que répond aux besoins du present sans compromettre la capacité de la génération future à satisfaire leurs propres besoins.

Les domaines prioritaire de l'environnement pour la société durable sont :

- L'énergie : promouvoir l'énergie renouvelable et non fossile serait d'une importance capital ;
- Les établissements humains : les villages, les villes sont des établissements humains : On doit mettre en oeuvre une approche écologique de l'aménagement humain. Cela suppose la mise en place des pouvoirs locaux soucieux de l'environnement. L'élaboration de politiques efficaces et durables en matière de transport urbain, la mise en application des principes de "Ville propre " verte et fonctionnelle.
- La forêt : les écosystèmes forestiers incluent les arbres proprement dit, les autres plantes, les sols, les eaux, les animaux, les champignons et les microorganismes. La vie humaine en dépend.
- L'eau : L'eau, c'est la vie, la terre en defend. On doit s'abstenir à polluer l'eau. La gestion durable de l'eau est une nécessité absolue. On doit protéger les espèces aquatiques, rares on menacées. L'eau étant le conducteur de plusieurs maladie, nous devons la traiter.

IV.4. Les Caracteristiques d'un environnement "bon et équilibré (Section 4)

a) Absence de la pollution du sol :

La durée de la dégradation d'objets jetés chaque jour nous donne une matière à réflexion.

- Mouchoir en papier : 3 mois ;
- Journal papier carton : 12 mois ;
- Fruits et légumes : 3 mois ;
- Allumettes : 1 à 5 ans ;
- Chewing-gum : 5 ans ;
- Planches en bois : 13 à 5 ans ;
- Boîte de conserve en fer : 10 à 100 ans (selon la qualité du métal) ;
- Canette eu Alumimium : 200 à 500 ans ;
- Sachet plastique : 100 à 450 ans ;
- Textiles : 100 à 500 ans ;
- Couches jetables : 500 ans ;
- Carte téléphonique : 1000 ans ;
- Objet en polyster : 100 ans ;
- Bouteille en verre : 4500 ans.

NB: Les pneus et les verres ne se dégradent jamais, ils doivent être recyclés.

IV.5. La Protection de la biodiversité (Section 5)

a) La biodivesité en RDC

La RDC est un grand pays extraordinairement riche en ressources naturelles. La bonne gestion de ces ressources constitue un atout indéniable pour son développement socio-économique et pour faire d'elle une grande puissance environnementale mondiale.

b) La diversité biologique

La diversité biologique en RDC est l'une de mieux nanties au monde en raison d'innombrables et variables richesses tant fauniques, et floristiques qui composent :

- Faune :
 - 352 espèces de reptiles dont 33 endémiques ;
 - 421 espèces de mammifères dont 28 endémiques ;
 - plus d'un millier d'espèces de poissons ;
- Flore : Plusieurs espèces d'essences recherchées

NB : Espèces animales les plus emblématiques en RDC

- Le Gorille ;
- Le Chimpanzé nain ou Bonobo ;
- L'Eléphant ;
- L'Okapi ;
- La Girafe ;
- Le Lamantin.

Conclusion: Le militaire des FARDC est appelé à devenir un "Eco militaire" un abrégé de deux mots "Ecologie" et "Militaire" pour signifier le caractère d'un militaire écologique, c'est-à-dire un militaire qui a pris conscience de jouir d'un environnement sain et de ne pas le polluer.

CHAPITRE V : LES MISSIONS DES FARDC

Introduction

La réforme du secteur de la défense en RDC a apporté plusieurs innovations parmi lesquelles l'implantation du service d'éducation civique, patriotique et action sociale, SECAS en sigle, structure chargée.

- L'éducation civique et patriotique de tous les éléments des FARDC ;
- Des actions sociales en faveur des FARDC et leurs dépendants ;
- Des relations entre des FARDC et le monde civil.

V.1. Connaissance des Forces Armées (Section 1)

a) Rappel des missions classiques de toute armée

Les missions classiques de toute armée sont d'assurer l'intégrité territoriale en tout temps et toutes circonstances et c'est contre toutes les formes de menaces " AIR, MER, TERRE " par la mise en œuvre d'une stratégie ad hoc basée sur une dissuasion crédible, flexible, efficace et efficiente afin de parer (parade), et de riposter (riposte) aux attaques ennemies.

b) Le militaire, acteur de la défense de l'intégrité du territoire est un citoyen qui par sa vocation a choisi de servir la nation sous le drapeau.

A cet effet, il doit posséder les qualités nécessaires telles que :

- | | |
|-------------------|----------------------------------|
| - La loyauté ; | - Le courage ; |
| - L'honneur ; | - Le sens du sacrifice suprême ; |
| - La discipline ; | - la fidélité ; |
| - La discrétion ; | - L'engagement ; |
| - L'abnégation ; | - Le patriotisme. |

Ce sont là les vertus cardinales de tout soldat qui doivent être d'application en toute circonstance. Il est donc le produit de la Nation dont l'armée est sa copie certifiée conforme. Par son incorporation au sein de l'armée et durant toute sa carrière, il se met au service de la Patrie. Il hypothèque sa vie jusqu'au sacrifice suprême pour la protection et la défense de la Nation et de l'intégrité territoriale.

V.2. Missions principales de nos Forces armées (Section 2)

a) Mission constitutionnelle (Art 187)

Les forces armées de la République Démocratique du Congo ont pour mission de défendre l'intégrité du territoire national et les frontières. Dans les conditions fixées par la loi, elles participent en temps de paix au développement économique et social et culturel ainsi qu'à la protection de personnes et leurs biens.

Conclusion:

Les FARDC protègent les intérêts fondamentaux de la Nation, les institutions, la population et ses biens, créant ainsi un climat de travail, voie obligée de tout. En remplissant ses missions le soldat s'affiche comme un citoyen patriote qui agit avec abnégation, dans un esprit de sacrifice, privilégiant toujours l'intérêt général en toute circonstance.

En remplissant ses missions, le soldat s'affiche comme un citoyen patriote qui agit avec abnégation dans un esprit de sacrifice, privilégiant toujours l'intérêt général en toute circonstance.

Messages clés

Le militaire des FARDC est apolitique, astrein à exercer certains droits écrits dans la constitution de la RDC, il est interdit au militaire d'assister à toute activité politique ; le port de Képis, effigies, photo et dépliants à caractère politique est prohibé par le statut des militaires des FARDC.

Table des matières

PLAN DU COURS.....	0
I. INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : BREVE HISTOIRE DE LA RDC	1
I.1. La découverte du centre de l'Afrique (Section 1)	1
a) Du 15 ^{ème} Siècle	1
b) Partant de l'océan indien.....	2
I.2. Du peuplement ancien à l'Etat Indépendant du Congo (Section 2).....	2
a) Les Royaumes (dès le 4 ^{ème} Siècle) :	3
i) Le Royaume Kongo très ancien (peut être au 4 ^{ème} Siècle).....	3
ii) Le royaume KUBA	3
iii) L'Espace BALUBA.....	3
iv) L'Empire LUNDA	3
b) L'Etat Indépendant du Congo (1815-1908)	3
I.3. L'Ère Coloniale belge de 1908 à 1960 (Section 3)	3
i) Avec la loi distincte (Charte Coloniale)	3
ii) La décolonisation	4
I.4. La période postcoloniale (Section 4).....	4
CONCLUSION :.....	5
CHAPITRE II : GEOGRAPHIE DE LA RDC	5
II.1. Présentation de la RDC (Section 1)	5
Généralités.....	5
a) Superficie	5
b) Les subdivisions administratives de la RDC	5
c) Les Régions Militaires	6
II.2. Géographie physique (Section 2)	6
a) Structure	6
b) Le relief	7
c) Les massifs montagneux et aplanis l'EST : Des monts Cristal (MAYOMBE)	7
d) Les montagnes de l'EST : L'EST de la RDC présente un ensemble montagneux qui surplombe les plateaux.	7
CHAPITRE III : BREVE CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE DES FORCES ARMEES.....	8

III.1. Force publique (Section 1)	8
a) Force publique (1886-1908).....	8
b) Force Publique (1908-1960)	8
III.2. De l'Armée Nationale Congolaise aux Forces Armées Zaïroises (Section 2).....	9
a) Armée Nationale Congolaise (1960-1972).....	9
b) Forces Armées Zaïroises (1972-1997).....	9
III.3. Les Forces Armées Congolaises de 1997 à 2004 (Section 3).....	9
a) Création de 17 mai 1997 :.....	9
b) Missions spécifiques	10
III.4. Les forces Armées de la RDC de 2004 à nos jours (Section 4)	10
a) Création.....	10
b) Composantes des FARDC.....	10
c) Pyramide de grades :.....	10
CHAPITRE IV : LES INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX EN MATIÈRE DE L'ENVIROMEMENT	11
IV.1. Au niveau international (Section 1)	11
IV.2. Définition du Concept "ENVIRONNEMENT" (Section 2).....	11
IV.3. Les domaines environnementaux prioritaires pour une société durable (Section 3)	12
IV.4. Les Caracteristiques d'un environnement "bon et équilibré (Section 4)	13
IV.5. La Protection de la biodiversité (Section 5).....	13
CHAPITRE V : LES MISSIONS DES FARDC	14
Introduction	14
V.1. Connaissance des Forces Armées (Section 1).....	15
V.2. Missions principales de nos Forces armées (Section 2).....	15